

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-38

Séance du 31 Mai 2024

Date de convocation : 27/05/2024 L'an 2024, le 31 Mai à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 09/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 12/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 09/17
Pouvoirs : 3/17
Excusés : 5/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme DARIES ; M. BRUN ;
Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. FLEISCH ; Mme
LEVASSEUR ; MME SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; M. OREAL à M. GARNAUD et
Mme MAUDUIT à Mme SERRA.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY ; Mme BLET ; M. PIERRE ; M. MUSSARD et
Mme BECARD.

Tome 1 - N°24-38 - OBJET : Plan de développement des compétences 2024.

Le plan de développement des compétences 2024 poursuit la dynamique visant à répondre aux besoins en compétences du CCAS de la ville de Tours et au renforcement et développement de la professionnalisation de ses agents.

Il s'inscrit dans le cadre global d'une gestion prévisionnelle des emplois en prenant en compte l'évolution permanente des compétences des agents pour qu'elles répondent aux exigences de leur environnement professionnel.

Le plan de développement des compétences est l'occasion d'impulser une réelle dynamique permettant à chaque agent de bénéficier d'un accès à la formation en priorisant des axes.

Les axes prioritaires de formation définis par la collectivité pour l'année 2024 et présentés au comité social territorial du 12/04/2024 sont les suivants :

- **Préserver et améliorer la santé et la sécurité au travail des agents**
 - ✓ Préserver l'intégrité physique et psychique des agents et des personnes ;
 - ✓ Obtenir les titres et habilitations obligatoires.
- **Développer les savoirs participant à l'intégration dans la vie professionnelle**
 - ✓ Développer ses compétences pour évoluer dans l'environnement territorial ;
 - ✓ Développer ses compétences pour évoluer vers de nouveaux projets.
- **Développer les compétences métiers**
 - ✓ S'adapter à son environnement professionnel et à ses évolutions
 - ✓ Consolider la maîtrise de l'outil informatique et bureautique
 - ✓ Offrir un service public de grande qualité
- **Développer les compétences managériales**
 - ✓ Optimiser sa communication interpersonnelle dans sa fonction managériale.
 - ✓ Développer le management transversal.

Le plan de développement des compétences 2024, composé de deux parties, est le fruit d'un travail collectif, avec la mobilisation et la participation des différents chefs de service.

La première partie recense les demandes sur les formations obligatoires, réglementaires et spécifiques, la seconde recense les demandes sur les formations négociées et collectives.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent le plan de développement des compétences 2024.

Délibération approuvée à l'unanimité.



Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI